COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT MOSELLAN DE L'ARBITRAGE

PV de la Réunion de la CASMA du 25/06/2026

Président : M. KOENIG
Présents : MM. AULBACH, HOCQUAUX, LISIERO, MERULLA, ROBINET
Excusés : Mme COLANTONIO, M. SAMMARTANO
Invités excusés : Mme BENNARDO Cynthia, M. FEUGRAY Jean-Michel

COMPOSITION de la COMMISSION Saison 26/27

- Le Président de la Commission interroge les membres présents sur leur intention de renouveler au sein de la CASMA pour la saison prochaine
- À la suite des arrêts de Mme Colantonio et de M. Sammartano, le Comité Directeur du DMF, sur proposition du Président Hervé Koenig, présentera les candidatures de Mme BENNARDO Cynthia et de M. FEUGRAY Jean-Michel comme membres à la CASMA et invités ce jour.

ADOPTION PV :
Le PV de la CASMA du 19/03/26 est adopté sans remarque particulière

INFORMATIONS FFF - LGEF

- Statut de l'arbitrage : une commission fédérale du Statut de l'Arbitrage est créée et est entré en action cette saison 25/26. Elle a traité la gestion des Clubs Nationaux et Fédéraux, en laissant une charge importante de travail à la commission régionale. Un groupe de travail LGEF est constitué pour refaire une analyse complète du Statut Régional (à appliquer uniformément sur l'ensemble des 9 Districts).
- La dernière réunion de la CRSA (Clubs de Ligue) a eu lieu le 09/06/26. Vincent Merulla, membre de cette commission, donne les tendances les plus marquantes et les clubs définitivement non en règle – 4 en Moselle
- Prise en compte des certificats médicaux : 2 prestations par mois, avec un maximum de 3 mois, seront attribuées aux arbitres qui feront parvenir leurs certificats :
  - Pour les arbitres de Ligue à arbitrage@lgef.fff.fr
  - Pour les arbitres de District à vmerulla@moselle.fff.fr

  Bien entendu, ils devront également se mettre indisponibles sur le compte MyFFF, mais aussi prévenir leurs désignateurs

COURRIERS CLUBS :

- Un certain nombre de clubs ont contacté la CASMA pour connaitre leur situation exacte vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage à la suite de la parution du PV en date du 19/03/26. Toutes les réponses ont été apportées.
- Après recoupement d'informations et explications, la situation de certains clubs a changé

ACTIONS ENTREPRISES :

- Début FEVRIER 26 : nous avons envoyé le dossier médical (DMA) à tous les arbitres mosellans du niveau District. Le mail informe précisément et individuellement des examens médicaux à passer. Il faudra envoyer ce DMA directement au secrétaire de la Commission (Vincent Merulla), obligatoirement en version papier, pour une signature du médecin fédéral. Les clubs en sont informés pour suivis. Attention, le dossier médical se cale sur l'article 70 des Règlements Fédéraux.

- Début JUIN 26 : envoi du questionnaire de désignations à tous les arbitres mosellans du niveau District. Il a comme support un Google-Forms accessible par un lien informatique.

- Début JUIN 26 : les clubs ont entamé la procédure des renouvellements, soit par une demande de licence papier à transmettre via FootClubs, soit par voie dématérialisée, comme pour les joueurs.

- JUILLET 26 : début d'une nouvelle campagne d'informations auprès des clubs pour les inciter à présenter des candidats – le déroulement des FIA a évolué favorablement en Moselle : 9 ont été faites en 2025/2026.

Pour toutes ces actions, la Commission fera un rappel TOUS les 15 jours - 3 semaines

- Ce jour : après comptage des prestations des arbitres et rappels aux clubs pour informations, la Commission établit une liste complémentaire de clubs non en règle (ainsi que des amendes financières). Sera également fixée la liste des clubs en infraction et des mutations supplémentaires éventuelles

Prochaines réunions :

- fin Juin, début Juillet (visio ou mail) au sujet des mutations supplémentaires
- sur convocation, en Septembre 2026

TOUR DE TABLE :

- Le Président de la CASMA, Hervé Koenig, donne quelques informations concernant le DMF
- Assemblée Générale du DMF, le 24 Octobre à Achen

ANALYSE :

Globalement, 23,52 % des équipes séniors A ne sont pas en règle avec le Statut Mosellan de l'Arbitrage, contre 25,24% la saison dernière.
Une vraie progression entreprise par les clubs Mosellans ; cela est dû en grande partie à une meilleur attention des responsables de clubs qui surveillent, via FootClubs, les prestations fournies par leurs licenciés arbitres.
Treize clubs étaient en cause l'an passé ; seulement 7 cette saison.
Les efforts de communication commencent à payer … Ne relâchons pas notre effort !

Par niveau :

Equipes A en Infraction au 15/06/2026				Pourcentages
D1	6	sur	37	16,216 %
D2	21	sur	65	32,307 %
D3	11	sur	70	15,714 %
D4	10	sur	32	31,250 %
Totaux	48	sur	204	23,529 %

POSSIBILITES D'APPEL

Conformément aux articles :

- 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ;
- 2.6.1 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand est de Football et
- Art. 1,2,3 et 4 du chapitre 5 des règlements sportifs des compétitions du District Mosellan de Football,

les présentes décisions sont susceptibles d'appel

Le Président de la CASMA :
Hervé KOENIG



Le Secrétaire de la CASMA :
Vincent MERULLA



LISTE **DEFINITIVE** au 15/06/2026

* des CLUBS de DISTRICT NON EN REGLE, saison 25/26,
* des AMENDES FINANCIERES,
* des RESTRICTIONS de MUTATIONS pour 26/27,
* des MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES pour 26/27,
* des DROITS de MUTATIONS ARBITRES de DISTRICT (PV de Mars 2026)

Cette situation tient compte des dossiers de candidatures à l'arbitrage,
et des prestations arbitres au 15/06/26

SITUATION AU **15 / 06 / 26**

Numéro	Club situation du début de saison 2025/2026	Seniors A , B , C …	Niveau	Nb Arbitres requis (Art 36.1 Accession) 2 - 2 - 1 - 1 Statut Mosellan	Nb Arbitres au 15/06/26 Vérif Prestations (candidats inclus)	Déficit Arbitres au 15/06/2026	Années d'infraction en fin de saison 25/26	Interdiction de montées fin de saison 25/26	Amendes Financières au 28/02/26 en €	Amendes Financières au 15/06/26 en €	Mutations attribuées pour la Saison **2026/2027** équipes A
582651	ABRESCHVILLER	A	D2	2	1	-1	1	NON		-100	4
512246	ARGANCY	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
523185	ARRIANCE	A	D4	1	0	-1	7	**OUI**	-240		2
581653	BAMBIDERSTROFF	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
519019	BASSE HAM	A	D1	2	2	-1	1	NON	-120	Manque 1 maj	4
517240	BECHY	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80		4
503652	BITCHE	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
523101	CAPPEL	A	D3	1	0	-1	3	**OUI**	-240		2
525671	DIEFENBACH LES PUTTELANGE	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80		4
561060	FREYBOUSE	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400		2
519127	GARCHE	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400		2
518983	GOSSELMING	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
560441	GRAVELOTTE - VERNEVILLE	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
527605	HELLIMER	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400		2
564759	HESTROFF	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80		4
518339	HILSPRICH	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
539733	KERBACH	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120		2
545758	LIXING VAHL LANING	A	D2	2	1	-1	2	NON	-200		2
529072	LOMMERANGE	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120		2
534688	LUTTANGE	A	D2	2	1	-1	3	**OUI**	-300		0
580623	MALANCOURT	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120		2
563565	METZ MAGNY AS	A	D4	1	0	-1	5	**OUI**	-240		2
560293	METZ MAGNY FC	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80		4
581862	METZ J. BOCANDE	A	D2	2	0	-2	1	NON	-200		4
590340	METZ GAB	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400		2
561140	METZ PORTO	A	D3	1	0	-1	3	**OUI**	-240		2
560784	METZ ATHLETIC	A	D4	1	0	-1	4	**OUI**	-240		2
551257	MITTELBRONN	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
860377	MONTOIS FC	A	D4	1	0	-1	1	NON		-60	4
580589	MONTOY FLANVILLE	A	D4	1	0	-1	1	NON		-60	4
500167	MOYEUVRE FROIDCUL	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
523186	ORMERSVILLER	A	D3	1	0	-1	2	NON	-160		2
522535	PANGE	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120		2
564260	PETIT REDERCHING	A	D3	1	0	-1	2	NON	-160		2
521959	REMELING TROIS FRONTIERES	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120		4
520048	ROTH	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80		4
554225	SARRALBE	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120		4
520387	SCHNECKENBUSCH	A	D2	2	0	-2	1	NON	-200		4
519020	SOETRICH	A	D2	2	1	-1	1	NON		-100	4
560556	ST QUIRIN	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120		2
548428	STE BARBE	A	D2	2	1	-1	3	**OUI**	-300		0
510352	TETING SUR NIED	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80		4
522338	VANTOUX	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80		4
536981	VOELFLING LES BOUZONVILLE	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120		4
520412	WALSCHEID	A	D1	2	1	-1	2	NON	-240		2
508817	WELFERDING	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
542786	WIESWOELF	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100		4
552130	WOIPPY ES	A	D1	2	0	-2	3	**OUI**	-720		0

Liste et affectation des clubs ayant le droit à une ou deux mutations supplémentaires pour la saison 2026-2027 en application de l'article 45 du statut de l'arbitrage.

- **Les réponses sont à adresser à vmerulla@moselle.fff.fr avant le 14 Juillet 26**
- En l'absence de réponse de la part du club, le ou les mutés supplémentaires seront automatiquement affectés à l'équipe évoluant au plus haut niveau du District.

Affiliation	CLUB	Nombre de mutés supplémentaires	MUTE 1	MUTE 2
519470	BERTRANGE	UN		------
503657	FALCK	UN		------
527466	FARSCHVILLER	UN		------
523641	FILSTROFF	UN		------
546950	GROS REDERCHING	UN		------
518310	GUERTING	UN		------
550639	L'HOPITAL	UN		------
517337	LIXING LES ROUHLING	UN		------
590313	METZ MAYOTTE	UN		------
560428	ROHRBACH BINING	UN		------
521958	PIERREVILLERS	UN		------
541187	RETONFEY	UN		------
520036	RETTEL	UN		------
524387	RIMLING	UN		------
500214	ROMBAS	UN		------
526798	SARRALTROFF	UN		------
503622	ST AVOLD JA	UN		------
500168	STIRING WENDEL CS	UN		------
512659	BEHREN	DEUX		
519930	BROUDERDORFF	DEUX		
503917	GUENTRANGE	DEUX		
545515	MAIZIERES LES METZ	DEUX		
518460	MARLY	DEUX		
581714	METZ SCY CHAZELLES	DEUX		
503900	METZ ES	DEUX		
523102	OUDRENNE	DEUX		
503708	PLATEAU STE MARIE	DEUX		